

Membres du Conseil municipal : 29
Membres en exercice : 29
Présents : 19 Absents : 10
Suffrages exprimés : 22

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT
Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2023/06 du 25 septembre 2023

D. 2023/06-03 – Fonction publique – Création de postes

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes Colucci, sous la présidence de Sandrine SIGAL, Maire.

Présents : ABAD-LAHIRLE Nadine, ALIS Laure, ARNAUD Olivier, BINET Pascale, BRUN Dante, CASSAGNE Joël, CONSTANS Loïc, DIU Sandrine, FORTIER Jean-Claude, LABRUNE René, LACALMONTIE Marie-Thérèse, LE GAC Valérie, MARROT Cora, MARTY Laurent, MOINE Magali, SAURA Olivier, SIGAL Sandrine, TORNOS Muriel, WASTJER Michel.

Absents : BALLAND Sandrine, PILIPCZUK Gregory, SEGALA Patricia.

Absents excusés : ALONSO Christophe, MARCONIS Monique, SMIDTS Roberte, VERDEAU-BORNE Sébastien.

Pouvoirs : DUSSART Vincent à SIGAL Sandrine, LEPEE Guillaume à BINET Pascale, ROBIN Véronique à TORNOS Muriel.

Les conseillers ont été convoqués le 19 septembre 2023 par courrier et/ou électronique à leur adresse personnelle et/ou de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération.

Magalie MOINE est nommée secrétaire de séance. Pascal BARAT, Directeur général des services, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire.

Six agents de la collectivité sont inscrits sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne. Afin de pouvoir nommer ces agents dans ce grade, il convient de créer 6 postes d'agent de maîtrise à temps complet.

Madame la Maire propose donc de créer, au 25 septembre 2023, 6 postes d'agent de maîtrise à temps complet.

Afin de remplacer un agent au service finances qui a bénéficié d'une mobilité interne, il convient de procéder à la création d'un poste de rédacteur territorial.

Madame la Maire propose donc de créer, au 25 septembre 2023, un poste de rédacteur territorial à temps complet au service finances.

Madame la Maire informe l'assemblée qu'il convient de créer le service culture et communication, ainsi que le poste du responsable concernant ce nouveau service. La création de ce service a été présentée à l'ordre du jour du Comité Social Territorial du 19 septembre 2023. Il convient de créer un poste d'attaché territorial.

Madame la Maire propose donc de créer, au 25 septembre 2023 un poste d'attaché territorial à temps complet.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité

ACCEPTÉ la création de 6 postes d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 25 septembre 2023.
ACCEPTÉ la création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet pour le service finances à compter du 25 septembre 2023.

Envoyé en préfecture le 26/09/2023

Reçu en préfecture le 26/09/2023

Publié le

ID : 031-213101181-20230925-D20230603-DE



ACCEPTTE la création d'un poste d'attaché territorial pour le service culture/communication à compter du 25 septembre 2023.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, le

Au registre sont les signatures

La Maire,

Sandrine SIGAL



Mme la Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.